

MAIRIE DE VALBELLE
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

N° 08 /2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six et le vingt mars à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de VALBELLE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Yves VADOT, Maire.

Présents : Mesdames BLANC Andréa, GRANATO Laura, GONNET Béatrice, LYON Lucienne, RENON Céline, Messieurs VADOT Pierre-Yves, CHAUVEAUX Boris, FONTANARAVA Vincent, RAPHAELIAN Paul, et RICHAUD Fabien.

Absent excusé : Monsieur DAUMAS Baptiste

Procuration : Monsieur DAUMAS Baptiste à Monsieur VADOT Pierre-Yves

Convocation et affichage : 16/03/2026

Monsieur RAPHAELIAN Paul a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 10

OBJET : DELIBERATION FIXANT LE NOMBRE D'ADJOINTS

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal qu'en vertu de l'article 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il revient aux conseillers municipaux de déterminer librement le nombre des adjoints au maire sans que celui-ci ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

Considérant que l'effectif légal du conseil municipal de VALBELLE est de onze, le nombre des adjoints au maire ne peut dépasser trois.

Monsieur le Maire propose de créer UN poste d'adjoint au maire.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de créer UN poste d'adjoint au maire**
- charge Monsieur le Maire de procéder immédiatement à l'élection de cet adjoint au maire.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, VALBELLE le 20 mars 2026,

Le Maire,
Pierre-Yves VADOT



Le secrétaire
Paul RAPHAELIAN